

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET EAU POTABLE 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de son vote.

Le budget primitif a été voté le 17 mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget primitif a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections d'exploitation et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section d'exploitation), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section d'exploitation

a) Généralités

Le budget d'exploitation permet au service « Eau Potable » d'assurer le quotidien.

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour la commune :

Les recettes d'exploitation correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations de vente d'eau potable fournie aux usagers. (y compris les taxes collectées)

Les recettes d'exploitation 2021 représentent 696 304 euros et 1 238 815 euros avec la reprise du résultat de 2020.

Les dépenses d'exploitation sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des infrastructures, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 128 593€, soit 18% des dépenses réelles d'exploitation.

Les dépenses d'exploitation 2021 représentent 696 304 euros hors résultat reporté.

Les recettes d'exploitation prennent en compte l'augmentation du nombre d'abonnés. Le budget Eau potable s'équilibre principalement avec les recettes provenant des ventes d'eau, hors le cas de subventions spécifiques liées à des opérations d'investissement.

b) Les principales dépenses et recettes de la section d'exploitation :

Dépenses exploitation	Montant arrondis	Recettes exploitation	Montant arrondis
Dépenses courantes	314 380	Excédent brut reporté	542 511
Dépenses de personnel	128 593	Recettes du service	691 000
Autres dépenses de gestion courante	10 000	Impôts et taxes	0
Dépenses financières	7 262	Dotations et participations	0
Dépenses exceptionnelles	320 937	Autres recettes de gestion courante	0
Autres dépenses	160 000	Recettes exceptionnelles	0
Dépenses imprévues	33 000	Recettes financières	0
Total dépenses réelles	974 172	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	264 642	Total recettes réelles	1 233 511
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	5 304
Total général	1 238 815	Total général	1 238 815

Les dépenses & recettes tiennent compte de la reprise intégrale du résultat antérieur

Commentaires concernant les données de ce tableau : l'excédent global d'exploitation afférent à l'exercice 2020 est repris dans son intégralité en recettes de fonctionnement 542 511€.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes

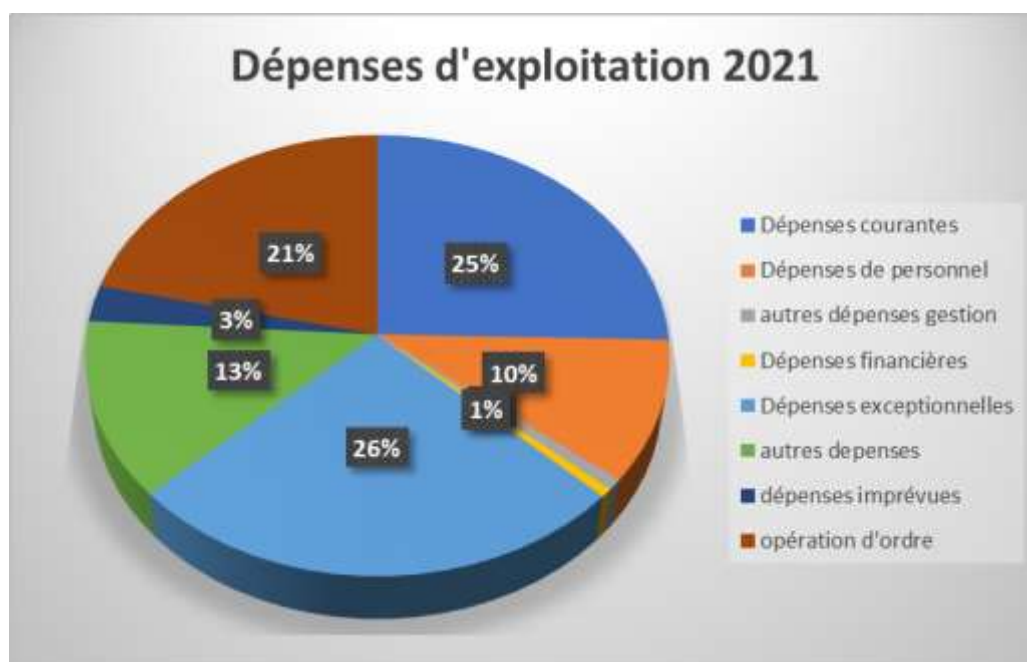
perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

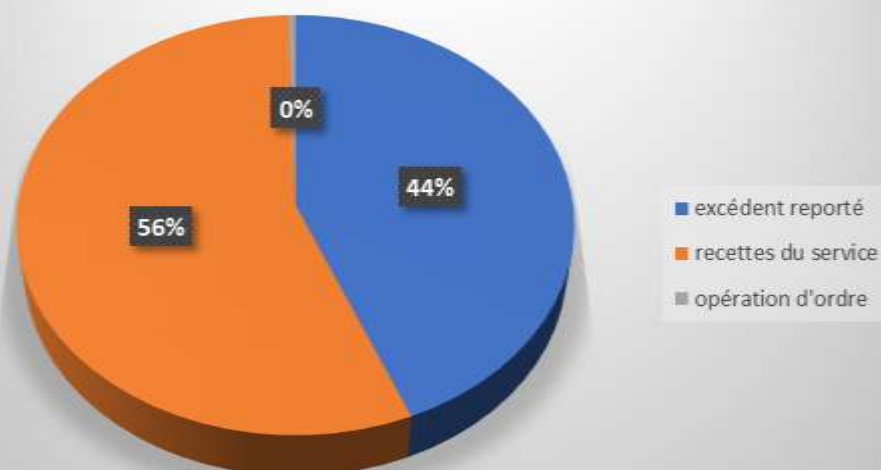
dépenses	Montants arrondis	Recettes	Montants arrondis
Solde négatif d'investissement reporté	79 230	Solde positif d'investissement reporté	0
Remboursement d'emprunts	21 107	FCTVA	0
Dépenses d'équipement	225 231	Mise en réserves	79 230
Travaux en cours	0	Cessions d'immobilisations	0
Etudes	0	Taxe aménagement	0
Dépenses imprévues	13 000	Subventions	0
Charges (écritures d'ordre entre sections)	5 304	Emprunt	0
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	264 642
Total général	343 872	Total général	343 872

Principaux investissements 2021 : mise en conformité station Bonne Eau– Etude turbinage -changement logiciel de facturation...

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation



Recettes d'exploitation 2021



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Scionzier, le 22 mars 2021

Le Maire,
Stéphane PEPIN